

L L E I

Loi 2/2011, du 2 février, sur les procédures spéciales relatives à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière de pensions compensatoires, aux effets civils de l'enlèvement international d'enfants et à la garde des mineurs

Texte en vigueur au 19/10/2026

Généré le 19/10/2026 à les 00:35

Données jusqu'au BOPA du 14/10/2026

Page en ligne : bopa.mca.ad/fr/llei/2-2011

Traduction réalisée par intelligence artificielle, à titre informatif. Seul le texte catalan publié au Butlletí Oficial del Principat d'Andorra fait foi. Les parties non traduites sont reproduites en catalan. Ce document ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal.



Version à jour

Sommaire

CHAPITRE PREMIER. DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONVENTION SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS RELATIVES AU

Article 1.....	3
Article 2.....	3
Article 3.....	3
Article 4.....	3

CHAPITRE DEUXIÈME. DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONVENTION SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL DE MINEUR

Article 5.....	3
Article 6.....	3
Article 7.....	3
Article 8.....	3
Article 9.....	3
Article 10.....	3
Article 11.....	3
Article 12.....	4
Disposition additionnelle première.....	4
Disposition finale première.....	4

Chapitre premier. Dispositions relatives à la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des décisions relatives aux pensions compensatoires et à l'exécution des décisions internes en la matière

Article 1

Derogat des del 01/09/2019.

Article 2

Derogat des del 01/09/2019.

Article 3

Derogat des del 01/09/2019.

Article 4

Derogat des del 01/09/2019.

Chapitre deuxième. Dispositions relatives à la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international de mineurs et à la Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde de mineurs et sur le rétablissement de la garde de mineurs

Article 5

Derogat des del 01/09/2019.

Article 6

Derogat des del 01/09/2019.

Article 7

Derogat des del 01/09/2019.

Article 8

Derogat des del 01/09/2019.

Article 9

Derogat des del 01/09/2019.

Article 10

Derogat des del 01/09/2019.

Article 11

Derogat des del 01/09/2019.

Article 12

Derogat des del 01/09/2019.

Disposition additionnelle première

Derogat des del 01/09/2019.

Disposition finale première

Derogat des del 01/09/2019.